



HAL
open science

Rapport final d'activités Tunisie : de juillet 2015 à juin 2018

J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, Z. Ahmed, W. Khechimi

► **To cite this version:**

J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, Z. Ahmed, W. Khechimi. Rapport final d'activités Tunisie : de juillet 2015 à juin 2018. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2018, pp.16. hal-02143769

HAL Id: hal-02143769

<https://hal.science/hal-02143769>

Submitted on 25 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Programme d'appui à l'initiative

ENPARD
MÉDITERRANÉE



PROJET D'APPUI A L'INITIATIVE ENPARD MEDITERRANEE

RAPPORT FINAL D'ACTIVITES TUNISIE

DE JUILLET 2015 A JUIN 2018

Equipe du PAI ENPARD :

Jean-Paul Pellissier, Directeur du projet

Jean-Pierre Rolland, Expert Senior

Zied Ahmed, Administrateur, Coordinateur Tunisie

Wided Khechimi, Consultant

NOVEMBRE 2018

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne.
Son contenu relève de la seule responsabilité du CIHEAM-IAMM et ne peut aucunement
être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne.

Ce rapport national fait partie intégrante du rapport final de la Phase 2 du Projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée (PAI ENPARD) qui s'est déroulée de juillet 2015 à juin 2018 dans huit pays méditerranéens.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :

- Jean-Paul Pellissier – pellissier@iamm.fr
- Zied Ahmed – ahmed@iamm.fr
- Jean-Pierre Rolland - rolland@iamm.fr

SOMMAIRE

ACTIVITES NATIONALES

Analyse des conditions de mise en œuvre	1
Synthèse des activités	2
Lancement du PAI ENPARD II	2
Evaluation de l'impact de l'ALECA sur les filières lait et agrumes	3
Evaluation du système de soutien au secteur agricole	5
Evaluation du système de régulation de la filière céréalière: collecte, importations et consommation.....	6
Analyse des textes réglementaires et de l'environnement institutionnel régissant le fonctionnement des sociétés mutuelles de services agricoles	7
Principaux résultats	8

ACTIVITES SOUS REGIONALES MAGHREB

L'approche adoptée au niveau sous régional et régional	10
Séminaire sous régional Maghreb: "Valorisation des produits agricoles: quelles mesures d'appui à la commercialisation des produits agricoles et à l'organisation des acteurs au Maghreb ?"	11
Séminaire sous régional Maghreb: "Renforcement du système coopératif au Maghreb: Construction d'un plan d'action maghrébin pour l'autopromotion des coopératives agricoles".	12
Séminaire sous régional Maghreb: "Assurance et gestion du risque en agriculture au Maghreb"	13
Séminaire sous régional Maghreb: "Défis et enjeux de l'agriculture face aux changements climatiques"	15

ACTIVITES NATIONALES

ANALYSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

La période de transition que traverse la Tunisie a rendu difficile dans un premier temps la mise en œuvre du PAI ENPARD II malgré l'intérêt manifeste porté par le gouvernement tunisien à cette initiative. Les nominations en août 2016, dans le nouveau Gouvernement d'Union Nationale, de M. Samir Taïeb comme Ministre de l'Agriculture et de M. Omar Behi, ex-Vice-Président de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche, comme Secrétaire d'Etat chargé de la production agricole ont permis une reprise active des échanges sur le PAI ENPARD II avec l'équipe du CIHEAM-IAMM constituée de Jean-Paul Pellissier et Zied Ahmed, rejointe en avril 2017 par Jean-Pierre Rolland.

Pour juguler une crise économique caractérisée par la dépréciation continue du dinar tunisien, une forte inflation, l'augmentation des dépenses de l'Etat et une hausse du chômage chez les jeunes, la Tunisie a fait le choix d'une ouverture accrue de l'économie tunisienne aux marchés internationaux et une diminution des dépenses de l'Etat. Elle a ainsi entamé les discussions avec l'Union européenne pour mettre en place un Accord de libre-échanges complet et approfondi (ALECA) et lancé un plan de réduction des dépenses publiques. Dans ce contexte, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) a défini trois thématiques de travail, concernant notamment l'évaluation de l'impact de l'ALECA et l'évaluation du soutien au secteur agricole et des modes de régulations pour le secteur agricole en général et pour la filière céréales en particulier (cf. synthèse des activités). Par ailleurs, à la demande de la Direction Générale des Financements, des Investissements et des Organismes Professionnels, l'équipe du PAI ENPARD II a accompagné le MARHP dans sa réflexion portant sur la promotion des coopératives agricoles, en particulier sur la révision du cadre législatif les concernant.

Afin d'assurer, pour chacune des études, la mise en place d'une démarche participative et collaborative inclusive, un groupe de travail a été désigné par le Ministère de l'Agriculture associant des représentants du MARHP, ainsi que d'autres ministères concernés (en particulier le Ministère du Commerce), des interprofessions, de la recherche agricole, des organisations de producteurs et du secteur privé. Les études ont été menées par des consultants tunisiens recrutés sur la base d'appels d'offre internationaux.

Les membres de ces groupes de travail ont été impliqués dans les différentes étapes des études. Ils ont facilité l'accès aux informations, orienté la méthodologie de conduite des activités en se basant sur leur connaissance du sujet et validé les différents rendus. Tous ces groupes ont été très actifs et les échanges avec les consultants et l'équipe ENPARD ont

contribué à la qualité des travaux.

Compte tenu de la charge de travail importante occasionnée par le suivi des études thématiques, le point focal, M. Abdelhalim Guesmi, Directeur Général de la Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole, a nommé un référent au sein de son service, M. Salem Talbi, pour assurer le suivi des activités du PAI ENPARD II en Tunisie. Malgré une nomination tardive, M. Talbi a joué un rôle important dans l'organisation de toutes les activités mises en œuvre durant les six derniers mois du projet.

Par ailleurs, l'équipe du CIHEAM-IAMM a entretenu des relations constructives avec la Délégation de l'UE à Tunis tout au long de de la phase II du projet. Un point régulier sur l'avancement du PAI ENPARD II a été fait avec l'attaché de coopération « agriculture et pêche » qui a participé aux ateliers de restitutions des études.

SYNTHESE DES ACTIVITES

LANCEMENT DU PAI ENPARD II

Le Ministre tunisien de l'Agriculture en place, M. Saâd Seddik, ayant manifesté l'intérêt du pays pour le PAI ENPARD II, une première réunion a été organisée le 2 octobre 2015 entre l'équipe du CIHEAM-IAMM et les responsables de la Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole (DGEDA, point focal du projet ENPARD Méditerranée durant la phase I), en présence de l'Attaché de coopération en charge de l'agriculture à la Délégation de l'UE à Tunis, afin de préciser les modalités de collaboration et de travail avec le Ministère de l'Agriculture.

En parallèle et à l'invitation de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), le CIHEAM-IAMM, en collaboration avec la Délégation de l'UE à Tunis et sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, a organisé le 29 octobre 2015 dans le cadre du Salon International de l'Agriculture, du Machinisme Agricole et de la Pêche (SIAMAP) un séminaire portant sur « Le partenariat privilégié entre la Tunisie et l'UE : quels impacts sur le secteur agricole et rural ? » Réunissant plus de 190 personnes représentant les différents acteurs du monde agricole et rural en Tunisie, cet événement avait pour objectif d'informer et d'échanger sur l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) et son impact sur le secteur agricole en Tunisie.

Les 29 et 30 avril 2016 une délégation tunisienne a participé au séminaire sous régional Maghreb organisé à Meknès autour de la commercialisation des produits agricoles et l'organisation des producteurs.

Invité par la délégation de l'UE aux « Journées de l'Europe », organisées du 24 au 26 mai 2016, le CIHEAM-IAMM a présenté les résultats intermédiaires du PAI ENPARD et a assisté à une conférence, présidée par le Ministre de l'Agriculture tunisien, ayant pour thématique : « L'agriculture, un enjeu majeur du développement durable ».

Suite au changement de gouvernement en août 2016, une réunion de travail s'est tenue le 25

octobre 2016 au Ministère de l'Agriculture en présence de MM. Omar Behi, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, Youssef Trifa, Chargé de mission au Cabinet du Ministre, Hafedh Khelif, Directeur Général des relations internationales et Halim Guesmi, point focal ENPARD en Tunisie. A l'issue de cette réunion un calendrier de travail a été défini et trois thématiques prioritaires ont été identifiées :

- l'impact de l'ALECA sur l'agriculture tunisienne
- l'évaluation du système d'importation des céréales
- l'évaluation du système de subvention au secteur agricole

Pour répondre aux attentes du Ministère de l'Agriculture, il a donc été retenu la réalisation de trois études et la mise en place pour chacune d'elle d'un groupe de travail pour appuyer et suivre le bon déroulement des travaux. Plusieurs ateliers nationaux associant les groupes de travail ont ainsi été organisés tout au long du processus de réalisation de ces études.

Trois ateliers nationaux ont été organisés les 8 et 9 décembre 2016 afin de discuter le contenu de chaque étude et définir leur périmètre et la méthodologie de mise en œuvre. Ils ont été suivis de trois réunions de travail du 20 au 24 mars permettant de finaliser les termes de référence, de valider trois stages étudiants en Tunisie et de repréciser la composition des groupes de travail. Concernant l'évaluation de l'impact de l'ALECA, il a été retenu d'étudier une filière sensible, la filière lait, qui pourrait être négativement impactée par une ouverture accrue du marché tunisien aux produits laitiers européens et la filière agrume, une filière pouvant bénéficier d'une plus grande ouverture du marché européen.

EVALUATION DE L'IMPACT DE L'ALECA SUR LES FILIERES LAIT ET AGRUMES

Un premier atelier national a été organisé le 24 avril 2017 permettant de présenter et de valider les termes de référence de l'étude avec les membres du groupe travail, d'échanger sur la situation des deux filières et de recueillir ou d'identifier les principaux documents de référence. Il a été retenu à cette occasion de scinder le groupe de travail en deux (filiale lait et filiale agrumes) et de réaliser deux études distinctes. Outre la réalisation d'un premier état des lieux actualisé pour chacune des filières, il a été prévu de préparer les termes de référence pour le recrutement des consultants en charge de chaque étude.

Un second atelier national a été organisé le 18 juillet 2017 pour la filière agrumes et le 19 juillet pour la filière lait. Lors de ces ateliers un premier bilan de la problématique associée à chacune des filières a été présenté et discuté avec les membres des groupes de travail initiaux élargis à des représentants d'autres institutions, d'organisations paysannes et du secteur privé. Ces ateliers ont permis de repréciser les objectifs et les attentes de chaque étude et de valider les termes de référence finaux pour lancer le recrutement des consultants :

- L'étude portant sur l'évaluation de l'impact de l'ALECA sur la filière lait devait concerner tous les maillons de la filière (approche chaîne de valeur). Elle devait analyser la compétitivité prix et non-prix des produits laitiers tunisiens par rapport aux produits laitiers concurrents d'Europe et traiter de l'impact des négociations sur la filière à la fois à

l'importation et à l'exportation. Elle devait aussi analyser les soutiens au secteur lait en Europe et en Tunisie.

- L'étude portant sur l'évaluation de l'impact de l'ALECA sur la filière agrumes devait se concentrer sur la question de la compétitivité prix et non-prix des agrumes tunisiens, sur le positionnement international de la Tunisie et sur l'impact potentiel des négociations ALECA sur la filière à la fois à l'importation et à l'exportation.

Une mission organisée du 23 au 27 octobre a permis de présenter les consultants aux groupes de travail, de discuter la méthodologie, de préciser les rôles de chaque intervenant (consultant groupe de travail, équipe CIHEAM) et de lancer les études. Les consultants étaient : M. Majed Azzabi pour « l'évaluation de l'impact de l'ALECA sur la filière lait tunisienne » et Mme Lamia Arfa et M. Medhi Ben Mimoun pour « l'évaluation de l'impact de l'ALECA sur la filière agrumes tunisienne ».

Lors du troisième atelier national qui s'est tenu le 23 janvier 2018 pour la filière lait et le 26 janvier pour la filière agrumes, les consultants ont partagé les premiers résultats des deux études et les scénarios possibles dans le cadre des négociations ALECA ont été discutés avec les groupes de travail.

A la demande des membres des deux groupes de travail une formation portant sur les enjeux de l'ALECA pour l'agriculture tunisienne a été organisée le 15 décembre 2017 à Tunis. Animée par M. Ghazi Ben Ahmed, Directeur de l'Initiative Méditerranéenne pour le Développement (MDI) qui a réalisé pour la Fondation Konrad Adenauer Stiftung un Guide ALECA, cette formation a réuni une cinquantaine de représentants des principales institutions concernées (Directions du MARHP, Ministère du Commerce, Ministère des Finances, Ministère de l'Industrie...), ainsi que des représentants des interprofessions (GIFruits, GIVLait...), des syndicats agricoles et du secteur privé.

Le 15 mai 2018, le consultant a présenté le rapport final de l'étude de « l'impact de l'ALECA sur la filière lait tunisienne » devant une trentaine de représentants des ministères concernés, du secteur privé et des organisations paysannes. Basée sur un état des lieux de la filière lait tunisienne, et sur une analyse comparée de la compétitivité des produits laitiers tunisiens avec les produits européens, elle analyse les effets potentiels d'une ouverture accrue du marché tunisien dans le cadre de l'ALECA et propose et analyse trois options de négociation.

Le 16 mai 2018, les deux autres consultants ont présenté le rapport final de l'étude de « l'impact de l'ALECA sur la filière agrumes tunisienne » devant une trentaine de représentants des ministères concernés, du secteur privé et des organisations paysannes. Basée sur un état des lieux de la filière agrumes tunisienne avec un focus particulier sur les exportations, l'étude analyse la compétitivité prix et non prix de cette filière en Tunisie et la compare à celle des principaux pays concurrents, notamment sur le marché européen. Elle apporte des éléments d'explication sur la baisse progressive des exportations tunisiennes et sur la faible utilisation du quota préférentiel accordé par l'UE. Enfin l'étude propose plusieurs scénarios de négociations dans le cadre de l'ALECA.

Par ailleurs, deux ateliers d'échanges d'expériences ont été organisés les 27 et 28 mars 2018 à

Gammarth : le premier sur le secteur laitier en Tunisie, au Liban, au Maroc et en Europe et le second sur le secteur des agrumes en Tunisie, en Egypte, en Turquie, au Maroc et en Europe.

Enfin, la filière lait et la filière agrumes ont fait l'objet de deux mémoires de master II par des étudiants du CIHEAM :

- Sonia Chaabani : « Filière lait Tunisie, diagnostic de la chaîne d'approvisionnement des entreprises de l'industrie laitière : compétitivité et perspectives de développement »
- Yassine Guendil : « Analyse et perspectives de développement de la filière agrumes en Tunisie »

EVALUATION DU SYSTEME DE SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE

Un premier atelier national a été organisé le 25 avril 2017 permettant de présenter et de valider les termes de référence de l'étude avec les membres du groupe travail, d'échanger sur la thématique et de recueillir ou d'identifier les principaux documents de référence. Outre la réalisation d'un premier état des lieux concernant la politique de soutien au secteur agricole en Tunisie, il a été prévu de préparer les termes de référence pour le recrutement d'un consultant en charge de l'étude.

Lors d'un second atelier national organisé le 21 juillet 2017, un premier bilan de la politique de soutien au secteur agricole en Tunisie a été présenté et discuté avec les membres du groupe de travail initial élargi à des représentants d'autres institutions, d'organisations paysannes et du secteur privé. Cet atelier a permis de repréciser les objectifs et les attentes de l'étude et de valider les termes de référence finaux pour lancer le recrutement du consultant. L'étude, sur la base d'un état des lieux des mécanismes de soutien au secteur agricole et de leur efficacité, visait à proposer des scénarios d'amélioration ou de réforme des mécanismes en place pour rendre la politique de soutien au secteur agricole plus efficace et moins coûteuse. Un focus particulier sur les filières agrumes, lait, céréales et huile d'olive était prévu dans l'étude.

Une mission organisée du 23 au 27 octobre a permis de présenter le consultant au groupe de travail (M. Housseem Eddime Chebbi), de discuter la méthodologie, de préciser les rôles de chaque intervenant (consultant, groupe de travail, équipe CIHEAM) et de lancer l'étude.

Lors du troisième atelier national qui s'est tenu le 25 janvier 2018, le consultant a partagé les premiers résultats de l'étude et les scénarios d'adaptation ou de réforme des mesures de soutien ont été discutés avec le groupe de travail.

Le 14 mai 2018, le consultant a présenté le rapport final de l'étude de « l'évaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie » devant une trentaine de représentants des ministères concernés, du secteur privé et des organisations paysannes. En termes de méthodologie M. Chebbi a utilisé le système de mesure et de classification des soutiens agricoles développé et adopté par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La méthode permet d'évaluer et d'analyser l'évolution du soutien aux producteurs (ESP), du soutien aux consommateurs (ESC) et du soutien aux services d'intérêt général (ESSG). Ces trois éléments composent les transferts totaux liés aux politiques agricoles

(EST). L'étude propose également une évaluation du soutien en adoptant une approche par filière qui va plus loin que la méthodologie suivie par l'OCDE. Le consultant a ainsi évalué pour quatre filières (céréales, lait, agrumes et huile d'olive) la part du soutien accordé à chaque acteur impliqué et l'efficacité de ces transferts. Enfin, l'étude a proposé des pistes d'aménagement aux mesures de soutien actuelles pour les quatre filières.

Par ailleurs, un atelier d'échanges sur les politiques de soutien au secteur agricole en Tunisie, en Egypte, en Turquie et en Europe a été organisé à Gammarth le 29 mars 2018, en présence d'une représentante de la FAO, Mme ANGELUCCI, qui a présenté le programme de Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires (SAPAA).

EVALUATION DU SYSTEME DE REGULATION DE LA FILIERE CEREALIERE : COLLECTE, IMPORTATIONS ET CONSOMMATION

Un premier atelier national a été organisé le 24 avril 2017 permettant de présenter et de valider les termes de référence de l'étude avec les membres du groupe travail, d'échanger sur la thématique et de recueillir ou d'identifier les principaux documents de référence. Outre la réalisation d'un premier état des lieux concernant la filière céréalière et la politique mise en œuvre pour cette filière, il a été acté de préparer les termes de référence pour le recrutement d'un consultant en charge de l'étude.

Lors d'un second atelier national organisé le 20 juillet 2017, un premier bilan de l'état de la filière céréalière tunisienne, en lien avec la thématique identifiée, a été présenté et discuté avec les membres du groupe de travail initial élargi à des représentants d'autres institutions, d'organisations paysannes et du secteur privé. Cet atelier a permis de répreciser les objectifs et les attentes de l'étude et de valider les termes de référence finaux pour lancer le recrutement du consultant. L'étude visait, sur la base d'une analyse fine de la situation de la filière céréalière, à proposer des éléments de réponse concrets aux difficultés rencontrées en matière de collecte, de gestion des importations et de régulation de la filière.

Une mission organisée du 23 au 27 octobre a permis de présenter le consultant au groupe de travail (M. Taoufik Ben Salah), de discuter la méthodologie, de préciser les rôles de chaque intervenant (consultant groupe de travail, équipe CIHEAM) et de lancer les études.

Lors du troisième atelier national qui s'est tenu le 24 janvier 2018 le consultant a partagé les premiers résultats de l'étude et les scénarios d'adaptation ou de réforme des mesures de soutien ont été discutés avec le groupe de travail. Suite à cet atelier, le consultant retenu, malgré ses compétences avérées, s'étant montré incapable de respecter ses engagements a été remercié. Les délais ont ensuite été trop courts pour recruter un nouveau consultant, l'étude a donc été abandonnée.

La filière céréalière a fait l'objet d'un mémoire de master II et d'un mémoire de Master of science, produits par un étudiant du CIHEAM (Mohamed Ali Laamir) et respectivement intitulés : « La politique d'importation céréalière en Tunisie et ses instruments » et « Les céréales en Tunisie: une nourriture qui coûte cher ».

ANALYSE DES TEXTES REGLEMENTAIRES ET DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL REGISSANT LE FONCTIONNEMENT DES SOCIETES MUTUELLES DE SERVICES AGRICOLES

A la demande de la Direction Générale des Financements, des Investissements et des Organismes Professionnels, l'équipe du PAI ENPARD II a accompagné le MARHP dans sa réflexion sur la promotion des coopératives agricoles et en particulier sur la révision du cadre législatif et les outils juridiques nécessaires au développement des partenariats public-coopérative en Tunisie. La réalisation de l'étude a été confiée à M. Akram Belhaj Rhouma qui a procédé à une analyse fine des textes législatifs et juridiques régissant les SMSA en Tunisie. Comme pour les autres études, un groupe de travail constitué de représentants du MARHP, y compris de plusieurs CRDA, de représentants d'autres institutions concernées et des agriculteurs, a été constitué. Trois ateliers de travail ont été organisés :

- les 30 et 31 mars 2018, un premier atelier national a permis de présenter et de valider les termes de référence de l'étude avec les membres du groupe travail, d'échanger sur la thématique et de recueillir ou d'identifier les principaux documents de référence;
- du 21 au 28 mai 2018, l'expert retenu, Akram Belhaj Rhouma, a réalisé différents entretiens avec les responsables des ministères concernés par l'étude (agriculture, industrie, commerce, finances) et les dirigeants de certaines coopératives agricoles dans les gouvernorats de Mahdia et Médenine. L'objectif de ces entretiens était de recueillir l'avis des personnes contactées sur le cadre juridique des SMSA et d'approfondir le fonctionnement de certains partenariats public-coopérative.
- le 7 juin, à l'occasion d'un atelier réunissant plus de 50 personnes, le consultant a présenté les résultats des entretiens avec les différents acteurs contactés et une première analyse du texte juridique régissant le fonctionnement des coopératives agricoles tunisiennes. Il a également présenté aux participants une première définition du partenariat public-coopérative et ses principales composantes en se basant sur les expériences étudiées. Les échanges avec les membres du groupe de travail ont été pris compte dans le rapport final de l'étude.

Le document final a été présenté le 21 juin 2018 lors d'un atelier de restitution qui a réuni plus de 80 acteurs publics et privés concernés et plus de 15 dirigeants de coopératives tunisiennes. L'étude analyse dans un premier temps le cadre juridique régissant le fonctionnement des SMSA afin d'évaluer son impact sur le positionnement des coopératives tunisiennes dans la commercialisation et la transformation des produits agricoles. Elle propose ensuite une analyse critique des partenariats existants entre les SMSA et l'Etat. Concernant le cadre juridique général, le consultant propose deux scénarios de réforme basés sur sa lecture des textes et sur les échanges avec les acteurs. Après un débat avec la salle sur les résultats de l'étude, des groupes de réflexion ont été constitués pour proposer des recommandations opérationnelles permettant d'une part, de renforcer le positionnement des coopératives concernant la commercialisation de certains produits agricoles (huile d'olive, dattes, agrumes, fruits et légumes, etc...), d'autre part, de promouvoir des partenariats avec les institutions

publiques qui facilitent le développement des organisations de producteurs et l'amélioration de la gamme de services proposés aux adhérents. Les recommandations proposées par les coopératives ont été introduites dans le rapport final de l'étude.

Une séance de présentation des principaux résultats des quatre études au Ministre de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) s'est tenue le 19 juillet 2018 à Tunis.

PRINCIPAUX RESULTATS

Le PAI ENPARD II s'est inscrit dans le cadre des réflexions en cours en Tunisie en matière d'élaboration de la politique agricole et des négociations relatives à l'ALECA.

Via les groupes de travail et l'organisation d'ateliers nationaux pour chacune des études, le PAI ENPARD II a mis en place un nouvel espace de dialogue national inclusif associant notamment les agriculteurs et le secteur privé. Il a permis aussi un dialogue interministériel sur les sujets abordés.

Concrètement, les études d'impacts de l'ALECA sur les filières lait et agrumes ont produit des analyses et fourni des éléments pertinents et utiles dans le cadre des négociations en cours sur l'ALECA.

L'étude sur le soutien au secteur agricole a donné une première lecture des mécanismes mis en œuvre, de leur efficacité et de leur efficience. Elle a offert, en mobilisant la méthode d'évaluation et de classification des soutiens agricoles de l'OCDE un cadre d'analyse pertinent pouvant être utilisé par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre de l'élaboration, l'évaluation et le suivi de la politique agricole.

Enfin, les recommandations contenues dans l'étude sur « l'analyse du cadre juridique des SMSA et le développement des partenariats Etat-SMSA » ont permis d'amorcer un débat à l'échelle du Ministère de l'Agriculture autour des scénarios proposés et sont aujourd'hui reprises dans le cadre d'une réflexion sérieuse autour de la réforme du texte juridique des coopératives tunisiennes.

Le PAI ENPARD II en Tunisie, a conduit à :

- la mise en place de **5** groupes de travail associant le Ministère de l'Agriculture, les autres institutions concernées, les organisations de producteurs et le secteur privé ;
- l'organisation de **15** ateliers nationaux et de **3** ateliers d'échanges d'expériences sous régionaux,
- l'intervention de **8** experts extérieurs lors des ateliers sous régionaux,
- la production de **4** rapports d'études, **4** notes d'état des lieux et **16** rapports d'ateliers,
- l'encadrement de **3** stages de master 2 et d'un stage de master of science et la production de **4** rapports de stage,
- la mise en place d'une stratégie de communication concernant les ateliers de restitution des différentes études et leur valorisation avec l'appui de l'agence FLEHETNA (diffusion des présentations et des débats en direct sur Facebook, édition et diffusion de réactions courtes sur le site de FLEHETNA, diffusion des synthèses des ateliers, réalisation et diffusion d'interviews des consultants et de participants aux ateliers).

ACTIVITES SOUS REGIONALES MAGHREB

L'APPROCHE ADOPTEE AU NIVEAU SOUS REGIONAL ET REGIONAL

Un des objectifs majeurs du PAI ENPARD II était de construire et de coordonner un cadre pour le dialogue régional sur les politiques agricole et de développement rural.

Au moment du lancement du projet il n'existait aucun instrument de coopération, ni d'institution ou d'organisation spécifiquement en charge des questions de développement agricole et rural à l'échelle de la région méditerranéenne que le projet d'appui à l'initiative ENPARD aurait pu renforcer. Ainsi, le PAI ENPARD II a essayé de combler ce vide et apparaît aujourd'hui comme le seul projet régional traitant explicitement et directement des politiques agricoles et rurales à niveau régional en Méditerranée.

Pour cette raison, le projet n'a eu d'autre choix que de s'appuyer sur l'animation d'un dialogue au niveau national qui permette d'alimenter un dialogue sous régional (Maghreb, Machrek) et régional, en faisant émerger des thématiques communes concernant le développement agricole et rural en Méditerranée.

Au Maghreb, c'est le pays organisateur qui a choisi le thème du séminaire sous régional qu'il organisait, sans obligatoirement que ce thème soit identifié comme prioritaire dans le pays et sans qu'une concertation entre les pays n'ait eu lieu au préalable. Quatre thèmes ont ainsi fait l'objet d'échanges d'expériences au niveau sous régional :

- La valorisation des produits agricoles,
- Le renforcement du système coopératif au Maghreb,
- L'assurance et la gestion du risque en agriculture au Maghreb,
- L'adaptation des territoires fragiles face au changement climatique.

En plus des notes de cadrage et/ou de synthèse préparées par l'équipe d'appui du CIHEAM-IAMM, les séminaires ont en général fait l'objet de l'appui d'une expertise externe, via notamment la présentation d'expériences européennes.

Ces échanges de savoirs et d'expériences ont notamment conduit à envisager une réflexion transnationale sous l'égide de l'Union du Maghreb Arabe portant sur l'intérêt de mettre en place une fédération sous régionale d'organisation de producteurs.

Ils ont aussi permis de produire un document collectif faisant l'état des lieux des politiques d'appui à l'organisation des producteurs dans les trois pays du Maghreb.

Enfin, lors de l'atelier relatif au changement climatique, afin de renforcer les capacités de négociation des trois pays auprès des institutions régionales et internationales, il a été recommandé de présenter des projets communs éligibles aux fonds climat, visant l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique sur les territoires fragiles (oasis, régions de montagne, etc.).

SEMINAIRE SOUS REGIONAL MAGHREB : « VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES : QUELLES MESURES D'APPUI A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET A L'ORGANISATION DES ACTEURS AU MAGHREB ? » - MEKNES 29-30 AVRIL 2016

Au Maghreb, l'amélioration de la valorisation des produits agricoles et de leur commercialisation est un réel enjeu pour l'augmentation du revenu des agriculteurs, le développement de leurs activités, la lutte contre la pauvreté rurale et l'amélioration de la sécurité alimentaire des foyers ruraux les plus pauvres. Dans les trois pays partenaires, les producteurs, notamment les plus modestes, restent souvent déconnectés des marchés et en incapacité de s'organiser pour défendre leurs intérêts au niveau national (face aux intermédiaires, transporteurs, industriels, grossistes...), et encore plus à l'international (positionnement d'une offre se démarquant dans un environnement concurrentiel).

Considérant ce contexte, les pays partenaires maghrébins ont montré un vif intérêt pour dialoguer autour de leurs visions et expériences en matière de stratégies agricoles, qui soient en mesure de relever les défis de la construction territoriale et de la coordination des acteurs locaux en faveur d'une meilleure maîtrise des marchés et des circuits de distribution.

Un séminaire sous régional, visant à initier le dialogue sur la thématique de « **la valorisation des produits agricoles et des mesures d'appui à la commercialisation et à l'organisation des acteurs** », a été organisé à Meknès les 29 et 30 avril 2016. Cet événement avait pour objectif d'échanger sur les politiques développées dans les trois pays afin d'améliorer l'accès des producteurs aux marchés nationaux et internationaux et d'appuyer leur regroupement au sein de différentes formes organisationnelles (coopératives, syndicats...).

Outre un échange d'expériences sur des enjeux communs, les débats et discussions ont permis de proposer des recommandations en mesure d'alimenter les stratégies politiques nationales. Par ailleurs, les trois pays maghrébins participants ont pu s'entendre sur le souhait commun :

- d'organiser prochainement des ateliers et rencontres d'échanges entre les acteurs du monde agricole autour des différentes trajectoires d'évolution des organisations de producteurs ;
- de produire un document collectif faisant l'état des lieux des politiques d'appui à l'organisation des producteurs dans les trois pays du Maghreb ;
- de produire une note de présentation du processus d'élaboration des marques ombrelles à l'échelle d'un territoire (sur la base de l'expérience présentée par l'expert Olivier Rives concernant cet outil).

SEMINAIRE SOUS REGIONAL MAGHREB : « RENFORCEMENT DU SYSTEME COOPERATIF AU MAGHREB : CONSTRUCTION D'UN PLAN D'ACTION MAGHREBIN POUR L'AUTOPROMOTION DES COOPERATIVES AGRICOLES » – ALGER 14 -15 DECEMBRE 2016

La fin de l'année 2016 a été marquée par la mise en place d'une réflexion commune aux trois pays sur la question des coopératives agricoles. Il s'agit en effet d'un outil majeur dont disposent les agriculteurs ainsi que les gouvernements en matière de politique publique, afin de développer les productions, d'améliorer les revenus des producteurs, d'organiser la profession... Les trois pays du Maghreb disposent d'histoires agricoles et coopératives propres, dont l'analyse comparée est particulièrement riche d'instructions.

Les coopératives agricoles ont ainsi fait l'objet d'un atelier sous régional à Alger les 15 et 16 décembre 2016. Il a rassemblé 70 représentants des ministères en charge de l'agriculture, de nombreuses coopératives agricoles, des banques et des organismes d'appui aux organisations professionnelles.

Après avoir présenté et discuté des principes universels des coopératives agricoles, afin notamment de donner à l'ensemble des participants une vision et une compréhension commune de la notion de coopérative, un exemple phare de coopérative française a été exposé suivi d'un débat, afin de d'analyser les facteurs de réussite de cette entreprise.

Plusieurs ateliers thématiques se sont ensuite déroulés, tout d'abord entre membres de chaque délégation afin d'analyser en détails les éléments du contexte national, ainsi que les particularités et les enseignements majeurs tirés de l'expérience de chacun des pays, puis en séance plénière, afin de nourrir un dialogue entre les participants des différents pays.

Le séminaire s'est structuré autour de trois temps forts : le diagnostic du système coopératif des trois pays, l'identification des conditions de développement du système coopératif, la construction d'une vision maghrébine des coopératives et l'élaboration des fondements d'un partenariat maghrébin en la matière.

D'après les participants, les principaux atouts du séminaire ont été : i) l'échange d'expériences entre les pays du Maghreb et la France, grâce à une grande diversité d'acteurs (administrations, coopératives, techniciens, banques...), ii) la prise de recul, l'autodiagnostic et la remise en question des pratiques de chacun, iii) la consolidation de la motivation des acteurs présents et l'apport d'une énergie nouvelle permettant d'avancer, iv) la qualité des discussions et des restitutions, ainsi que v) le climat chaleureux et le renforcement des liens de partenariat entre les pays.

Lors de l'atelier, les nombreux points communs des histoires et des structures du tissu rural et coopératif agricole que ce séminaire a permis de mettre en évidence, mais également la large palette de stratégies mises en œuvre dans les pays et portées à différents stades, ont à la fois démontré l'intérêt d'un tel dialogue et de disposer d'une structure ou plateforme maghrébine travaillant sur cette thématique et permettant : i) l'échange d'expériences en matière de soutien aux coopératives, ii) l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les

coopératives maghrébines, iii) l'autopromotion des coopératives et la défense des principes coopératifs dans les trois pays du Maghreb, iv) l'intérêt de poser les fondements d'une Union maghrébine des coopératives agricoles.

Il a été recommandé que l'Union Maghrébine Arabe (UMA), représentée lors du séminaire, soit l'institution porteuse et animatrice de la plateforme dédiée aux coopératives des trois pays et soit en charge du projet de création de l'Union des coopératives maghrébines.

SEMINAIRE SOUS REGIONAL MAGHREB : « ASSURANCE ET GESTION DU RISQUE EN AGRICULTURE AU MAGHREB » - TUNIS 16-17 MAI 2017

A la demande du Secrétaire d'Etat tunisien à l'Agriculture, la thématique de « l'assurance et de la gestion du risque en agriculture » a été retenue par les points focaux des trois pays concernés pour être le sujet du troisième séminaire sous régional.

L'identification de cette thématique répondait à la fois à une demande tunisienne mais aussi à une conjoncture régionale spécifique. En effet, la Tunisie a lancé vers la fin de l'année 2016 une loi pour la réactivation du fond des calamités agricoles suite aux catastrophes naturelles successives qu'a connues le pays sur le plan agricole. Au niveau régional, le Nord de l'Afrique a été marqué par un épisode de sécheresse de 4 ans qui a poussé certains pays à repenser certaines composantes de leur politique agricole. Ainsi, la thématique proposée pour le séminaire constituait pour les trois pays concernés une occasion d'échanger autour des instruments développés pour lutter contre l'impact des catastrophes naturelles sur l'économie agricole en général et sur le revenu des agriculteurs en particulier.

Les agriculteurs maghrébins sont confrontés à de nombreux risques pouvant provoquer des pertes de récoltes et des baisses importantes de leurs revenus. Or, malgré des systèmes d'assurance agricole qui existent de longue date, les taux de pénétration (primes/PIB) restent faibles : 0,7 % en Algérie, 2,9 % au Maroc et 1,8 % en Tunisie en 2011 (Troy, 2013) et le taux d'adhésion des agriculteurs est compris entre 5 et 7 % en fonction des pays. Le secteur agricole semble donc peu protégé au regard des enjeux. Néanmoins, des innovations sont aujourd'hui mises en œuvre ou en préparation dans chacun des trois pays du Maghreb.

C'est dans ce cadre que le programme d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée a organisé ce séminaire sous régional qui visait à :

- Faire l'état des lieux des systèmes d'assurance dans le secteur agricole au Maghreb ;
- Identifier les obstacles au développement des assurances et proposer des solutions ;
- Promouvoir le partage d'expériences entre le Nord et le Sud de la Méditerranée et entre les pays maghrébins ;
- Analyser la pertinence et l'efficacité des dernières innovations introduites dans le secteur.

Le séminaire qui s'est déroulé sur deux jours a accueilli une cinquantaine de participants représentant les principaux acteurs intervenant dans le secteur de l'assurance agricole, à

savoir des représentants des syndicats agricoles, des responsables de coopératives agricoles, des assureurs et des représentants des ministères de l'Agriculture des pays maghrébins.

Dans cette perspective, le séminaire a permis de partager les expériences d'assurance agricole en France, de discuter l'état des lieux des assurances dans le secteur agricole au Maghreb, d'identifier les obstacles au développement des assurances, et d'analyser la pertinence et l'efficacité des dernières innovations introduites dans le secteur. Les échanges qui ont eu lieu ont permis de constater qu'au Maghreb les orientations stratégiques ne sont pas harmonisées. Alors que la Tunisie s'oriente vers la relance et la modernisation du Fond mutuel de garantie contre les catastrophes naturelles, l'Algérie part à la conquête des petits agriculteurs qui représentent 70 % des exploitants. Le Maroc de son côté privilégie une assurance multirisques climatique à travers un partenariat public-privé.

Par ailleurs, les participants des trois pays ont partagé la nécessité qu'il y avait de diversifier l'offre en matière d'assurance agricole pour couvrir tous les territoires et tous les risques, de simplifier les procédures pour inciter les agriculteurs à souscrire des assurances agricoles et de faciliter l'accès des assureurs aux données sur le secteur agricole pour les encourager à proposer des solutions assurantielles adaptées à la réalité de l'agriculture maghrébine.

Les experts présents ont souligné l'importance de :

- Diversifier l'offre et proposer un large éventail de produits qui permettent de répondre aux divers besoins des différentes catégories d'agriculteurs. Ils ont souligné également le rôle crucial de l'Etat dans le long processus d'instauration des systèmes d'assurance ;
- Simplifier les processus et la bonne compréhension des dispositifs permettant une large adhésion. Cette question se pose aujourd'hui pour certains produits innovants comme l'assurance indicielle et l'assurance par téléphone ;
- Disposer de données statistiques permettant la modélisation des risques et l'intégration du progrès technique. Dans les pays du Maghreb les données ne sont pas collectées automatiquement. Cela devrait être obligatoire pour favoriser la transition vers les nouveaux dispositifs émergents dans le secteur ;
- Gérer la confiance, ce qui renvoie à la place des agriculteurs et de leurs organisations. Dans ce domaine, les choix sont encore nombreux quant à leur intégration et leur mobilisation ce qui constituent autant de pistes de travail ;
- Promouvoir l'initiative locale, au travers par exemple des fonds de mutualisation qui est une piste intéressante et présente l'intérêt de remettre les agriculteurs et leurs organisation au centre du dispositif assurantiel ;
- Capitaliser les expériences passées au Maghreb permettant l'identification des ajustements à apporter et par la suite de proposer des produits adaptés à la situation.

SEMINAIRE SOUS REGIONAL MAGHREB : « DEFIS ET ENJEUX DE L'AGRICULTURE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES » - MARRAKECH 5-6 DECEMBRE 2017

Un séminaire sous régional Maghreb a été organisé les 5 et 6 décembre 2017 à Marrakech sur les « **Défis et enjeux de l'agriculture face aux changements climatiques** ». Comme le souligne la note de cadrage de cet atelier : « les problématiques liées aux changements climatiques apparaissent centrales au Maghreb tant l'agriculture semble tributaire de la pluviométrie et la croissance dépendante de la production agricole. En effet, la disponibilité en eau est le facteur limitant le plus important pour l'agriculture pluviale. Elle est aussi à l'origine de coûts croissants pour les systèmes de production irrigués. L'augmentation de l'aridité prévue par les projections climatiques sur l'ensemble de la Méditerranée va encore accentuer la pression sur les ressources en eau et l'agriculture du Maghreb. Pour s'adapter à ces changements de façon durable, voire pour les atténuer, il est donc aujourd'hui nécessaire (i) de rendre les agroécosystèmes plus résilients face au manque d'eau et à la variabilité de la pluviométrie, (ii) de diminuer leur dépendance aux intrants de synthèse, qui sont une source importante de consommation d'énergie, ainsi qu'à l'eau d'irrigation, et (iii) de fixer et stocker de façon pérenne des quantités croissantes de carbone.

En parallèle, l'augmentation de la demande alimentaire doit être satisfaite, et il est donc aussi nécessaire de trouver des moyens d'intensifier, de façon écologique et économiquement viable, la production alimentaire malgré des sécheresses chroniques de plus en plus intenses. ».

Ce séminaire a permis d'échanger sur les expériences présentées dans les trois pays du Maghreb concernant les effets du changement climatique et les mesures d'adaptation mises en œuvre et s'est conclu par des recommandations à différentes échelles (territoriales, nationales, sous régionales et régionales), notamment :

- La nécessité de développer les échanges et le partage des savoirs, des "success stories", des bonnes pratiques, des résultats de recherches et des innovations techniques et institutionnelles relatives à l'adaptation aux changements climatiques ;
- L'existence d'un déficit dans l'exploitation des connaissances produites par les institutions de recherche de la région et des outils existants. A ce titre, il a été recommandé de renforcer les moyens de coopération sur les connaissances et d'harmoniser les outils et les instruments pour la définition d'indicateurs de mesure du changement climatique sur le sol, l'eau et la biodiversité. Dans ce cadre il est recommandé la mise en place d'une plateforme maghrébine de partage des connaissances en relation avec les changements climatiques ;
- L'importance d'intégrer la dimension du changement climatique dans les cursus de formation et dans les programmes de recherche, de développement et de vulgarisation. A ce titre, la promotion de programmes maghrébins de recherche et de formations est très souhaitable;

La nécessaire mobilisation des instruments financiers pour mettre en œuvre des actions d'adaptation et investir dans des actions relatives au climat. Dans ce cadre, et afin de renforcer les capacités de négociation des trois pays auprès des institutions régionales et internationales, il a été recommandé de présenter des projets communs éligibles aux fonds climat, visant l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique sur les territoires fragiles (oasis, régions de montagne, etc..).

